Association intercommunale des Eaux de Chavannes-sur-Moudon, Lucens et Curtilles

AECLC

Tarifs de vente de l'eau en vigueur, dès le 01.01.2021

I. Finance annuelle d'abonnement :

Chaque raccordement sera facturé sur la base d'un numéro d'abonnement à CHF 200.- par an.

Chaque UL (Unité locative) supplémentaire, raccordée au même numéro d'abonnement, sera facturée Fr. 100.- par

Dans le cas d'un bâtiment non habité (écurie, entrepôt, magasin, etc), le propriétaire pourra demander son rattachement à son numéro principal. Il sera alors facturé comme une UL supplémentaire.

EMS: une unité locative par tranche de cinq lits.

II. Prix au m3:

CHF 2.00

III. Location des appareils de mesure :

a) Pour les compteurs existants :

1 1/4" 30.-/an jusqu'à CHF au-dessus de 1 1/4" CHF 60.-/an

b) Pour les appareils de mesure futurs :

il sera perçu une location calculée à raison de 10% de la valeur d'achat des appareils de mesure.

IV. Dispositions particulières :

- a) La finance annuelle d'abonnement, pour l'eau d'arrosage des jardins et des vignes, est également calculée selon le tarif ci-dessus.
- b) Si l'eau utilisée dans la construction d'un immeuble est prise sur la conduite sans passer par un compteur, elle est facturée forfaitairement à raison de 0.5 ‰ de la valeur de la construction, c'est-à-dire de la valeur incendie de l'année de la taxation ECA.
- Tout cas particulier, selon l'article 27 al. 2 de nos statuts, fera l'objet d'une décision du Comité de Direction.

V. La finance d'abonnement et de vente du m3 est payable annuellement :

Exclusivement par versement au compte de l'Association Intercommunale des Eaux de Chavannes-Lucens-Curtilles.

intercommuna Adopté par le Comité de direction dans sa seance du : 15 mars 2021

Le Président

Comité Directeur

La Secrétaire

Dutoit

nnes - Lucens Adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 11 mai 2021

Le Président

M. Héritier

Conseil intercommuna La Secrétaire

C. Dutoit